



PREFET DU PUY-DE-DOME

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

SITE NATURA 2000 FR 8302002
«TOURBIÈRE DU HAUT LIVRADOIS, COMPLEXE TOURBEUX DE VIRENNES»
Compte-rendu de la réunion du collège des élus du 27 février 2014

Une réunion du collège des élus membres du comité de pilotage du site «Toubière du haut livradois, complexe tourbeux de Virennnes » a été organisée le 27 février 2014 en mairie de la commune du Monestier pour procéder à une nouvelle désignation de la structure chargée du suivi de la mise en œuvre du Document d'objectifs (« structure porteuse ») et du Président du Comité de pilotage.

Présents :

Denis CHASSAIGNE	Maire de la commune du Monestier
Eric DUBOURGNOUX	Vice-Président du PNR du Livradois-Forez
Isabelle ROMEUF	Chargé de Mission PNR du Livradois-Forez
Julien CHAMBONNIERE	Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

Excusés :

M. le Président de la Communauté de commune du Haut Livradois (pouvoir donné à M. CHASSAIGNE)

Rappel :

Le 06 septembre 2010, le collège des élus du Comité de pilotage du site Natura 2000 «Toubière du haut livradois, complexe tourbeux de Virennnes » a désigné M. Denis CHASSAIGNE comme Président du Comité de pilotage, et le PNR du Livradois-Forez comme structure porteuse pour la gestion du site. En application de l'article L414-8-1 du code de l'environnement, la durée de ces mandats est de 3 ans renouvelable.

La convention d'animation arrivant à échéance le 14 mars 2014, il était nécessaire de procéder au renouvellement de la présidence du Copil et de la structure porteuse en charge de l'animation.

Désignation de la structure chargée de la mise en œuvre du document d'objectif du site :

M. DUBOURGNOUX présente la candidature du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez pour cette mission.

Cette candidature est approuvée à l'unanimité des collectivités territoriales présentes ou représentées.

Désignation du président du comité de pilotage du site :

En l'absence d'autre candidature, M. CHASSAIGNE, Maire de la Commune du Monestier, se porte candidat pour cette fonction. Toutefois il informe l'assemblée de son souhait de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales.

Cette candidature est approuvée à l'unanimité des collectivités territoriales présentes ou représentées.

M. CHAMBONNIERE précise qu'il faudra prévoir à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage une nouvelle désignation de président et rappelle que chaque élu du Copil peut faire acte de candidature sans délibération préalable. Il précise également que le « portage » par une collectivité et la présidence par un élu doivent être décidés conjointement, il est impossible d'avoir un portage par une collectivité et une présidence par le Préfet ou un portage par l'État et une présidence par un élu.

Le chargé du programme Natura 2000

à la DDT du Puy-de-Dôme

Julien CHAMBONNIERE

